# Mise en tutelle de ma femme par sa mère

---
Par madox

Bonjour,
J'aurais besoin de vos conseils sur mon cas.
Ma femme est handicapée à quitté le domicile familiale depuis déjà quelques temps, sont état physique, en effet oblige une mise sous tutelle.

Ceci dit, j'ai reçu un appel d'une mandatrice judiciaire pour fixer un rdv afin de faire l'inventaire de la maison, je lui est répondu surpris que je n'ait reçu aucune notification du juge m'informant officiellement que ma femme était sous tutelle alors que dois je faire pour le moment (sachant que j'ai demandé un extrait de naissance à la mairie pour voire s'il y a la mention)
Merci pour vos réponses,
Cordialement;

---
Par Isadore

Bonjour,

Parlez-vous de votre épouse, de votre partenaire de PACS ou de votre concubine ?

Quel est votre régime matrimonial ou de PACS, le cas échéant ?

Normalement le juge demande à entendre les proches, mais il n'y a aucune obligation de les informer du jugement s'ils ne sont pas le demandeurs.

Il faut demander au mandataire judiciaire copie dudit jugement. Et ensuite, eh bien le mieux sera de coopérer. Vous n'avez pas le droit de vous opposer à l'inventaire des biens de la personne protégée, qui doit inclure les biens indivis ou communs.

Si vous détenez des biens appartenant à la personne protégée, ou si vous avez avec elle des biens communs ou indivis vous allez devoir vous entendre avec la mandataire, donc autant démarrer du bon pied.

---
Par madox

Merci pour la réponse,
en effet je ne souhaite pas de conflit donc je suivrais votre conseil.
Cordialement

---
Par madox

La question juridique que je me pose, dois accepter qu'un mandataire puisse rentrer dans notre domicile sans que je sois officiellement informé ?

---
Par yapasdequoi

sans que je sois officiellement informé
Vous avez le droit d'exiger la copie du jugement de mise sous tutelle et de nomination du tuteur.